

# CONCILIEUR

LE CONCILIEUR DE JUSTICE RÉSOUT LES CONFLITS



## Pourquoi? Comment?

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice?

Un auxiliaire de justice bénévole. Il intervient lorsqu'un conflit oppose deux personnes physiques ou morales. Il cherche à obtenir un accord amiable pour éviter un procès.

## Dans quels domaines peut-il intervenir?

Dans de nombreux litiges civils: conflit de voisinage, entre propriétaire et locataire, en matière de consommation, de baux ruraux, de conflits entre commerçants... Il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille (divorce, pension alimentaire...), du travail (licenciement...) ou des différends avec l'administration.

## Comment le saisir?

Une personne peut le solliciter directement pour régler un différend. Aucune formalité particulière n'est demandée.

Permanences:  
Tous les premiers et troisièmes mardi du mois  
À la mairie de Falaise  
Tél: 02.31.41.61.61  
Mail: [denis.patou@conciliateurdejustice.fr](mailto:denis.patou@conciliateurdejustice.fr)